Déclaration Liminaire FO Finances au CDAS du 15 octobre 2020.

Monsieur le Président,

Dans une période de crise économique, marquée par une baisse continue du pouvoir d'achat, une détérioration des conditions de travail et les dizaines de milliers de suppressions d'emplois depuis plusieurs années, la **Fédération des Finances FO** dénonce la réduction drastique de crédits alloués à la politique d'action sociale dans notre Ministère.

Elle exige que celle-ci demeure une priorité ministérielle. Le Ministère doit maintenir une politique d'Action Sociale ambitieuse et de qualité, une égalité de traitement et d'accès aux prestations pour les agents, actifs (incluant les stagiaires) et retraités, issus des ministères de Bercy, quelle que soit leur implantation fonctionnelle et géographique, y compris hors métropole.

La décision du Secrétariat Général est tombée fin septembre 2020, au bout de deux ans de tergiversation, de rajouter une strate administrative avec la création d'une association faîtière de type fédérations d'associations comprenant les sept entités ministérielles: AGRAF, ALPAF, EPAF, ATSCAF*, Place des Arts, la Coopérative et le Centre Sportif du Ministère des Finances.

Cette décision ne répond pas à la nécessité de clarifier et de simplifier la gouvernance. Pire, elle aggrave la situation déjà anxiogène que subissent les personnels depuis des mois dans les associations.

FO Finances s'est à de nombreuses reprises exprimée sur l'inefficacité et la complexité de la gouvernance de l'action sociale, ce dès 2007, au moment de l'autonomisation des associations (AGRAF, ALPAF, EPAF*). Malgré les travaux de bilan et d'audit de l'action sociale rendus depuis mai 2018, aucun des scénarii proposés ne semble apporter un gain d'efficacité.

Le réseau départemental de l'action sociale subit des attaques depuis plusieurs années : suppression de postes d'assistants de délégations, mise en place des services régionaux d'appui (ex correspondants CHORUS), non renouvellement de postes de délégués, incitation à réintégrer les services, intérim par des délégations voisines...

Cette politique est dangereuse et induit une perte d'autonomie complète des délégations, ne leur permettant plus d'exercer leurs missions dans le respect des prérogatives initiales.

Pourtant, la crise Covid a démontré, s'il le fallait encore, toute la nécessité et l'importance d'un réseau d'action sociale au plus près des agents et des services.

FO Finances continuera de revendiquer :

- Le maintien d'un réseau départemental de l'action sociale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant à son animation.

- La nomination de correspondants sociaux et l'octroi par les directions des décharges d'activité indispensables à l'exercice de leurs missions.
- Des crédits d'action locale (CAL) permettant la mise en place d'une véritable politique d'actions locales initiée par les CDAS, non amputée de la réserve prudentielle et avec une revalorisation de la dotation minimale.
- Une restauration collective de proximité et de qualité, qui est une obligation pour l'employeur, y compris pour les structures à faibles effectifs et pour les agents d'outre-mer.
- L'octroi des crédits d'heures et des décharges d'activité de service nécessaires à l'ensemble des membres du bureau des associations gérant les restaurants financiers.
- L'amélioration significative du calendrier de versement des subventions, avec des avances de trésoreries en début d'année, pour permettre le bon fonctionnement de ces associations.
- Une revalorisation conséquente de la valeur faciale du titre restaurant et une augmentation de la participation de l'administration.
- Un nouveau plan ministériel de réservations de logements sur l'ensemble du territoire y compris les DOM/COM.
- Une véritable politique d'aide à la parentalité, avec une amélioration des prestations, par la réservation de berceaux supplémentaires ou par la création de nouveaux dispositifs et aides.
- Une offre vacances-enfants, riche et variée, en France et à l'étranger, intégrant des séjours courts et longs, sans augmentation de la participation des familles, et la création d'une offre vacances en outre-mer. Les actions en faveur de l'accueil en centres de vacances des enfants porteurs de handicaps doivent être poursuivies.
- Le maintien d'une offre vacances-famille, permettant à tous les agents actifs et retraités de partir en vacances dans des résidences rénovées, offrant des prestations de qualité et diversifiées à des tarifs sociaux.
- La mise en place d'une vraie politique en faveur des retraités, avec des prestations et une communication adaptée.

Dans un contexte particulièrement dégradé des conditions de travail, il est intolérable de fragiliser l'action sociale, élément essentiel de cohésion sociale.

A ce titre, **FO Finances** combattra toute tentative d'individualisation des prestations et d'interministérialisation de l'action sociale.

Laon, le 15 octobre 2020.

*ALPAF : Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières - AGRAF : Association de Gestion des Restaurants Administratifs Financiers - EPAF : Éducation Plein Air Finances - ATSCAF : Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières.